

## Compte rendu de la séance du mardi 15 mars 2022

Procuration : Catherine Larnaude à Cécile Pascaud

Visio : Clémentine Denis

Secrétaire de la séance : Fabrice Mazière

### Ordre du jour:

- Emplois saisonniers ;
- Projet miellerie/laboratoire/épicerie ;
- Vote des comptes de gestion ;
- Vote des CA commune et assainissement et affectation des résultats ;
- Organisation des bureaux de vote du 10 et 24 avril ;
- Divers.

### Délibérations du conseil:

Présentation du diaporama sur les dépenses prévues et réalisées par Céline Driessen.

### Vote du compte administratif - st\_sornin ( DE 2022\_006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michaël CANIT

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Considérant que M. ROUSSEAU Jacky conseiller municipal, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
- Considérant que Michaël CANIT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. ROUSSEAU Jacky pour le vote du compte administratif,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Michaël CANIT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	24 270.32			348 380.61	24 270.32	348 380.61
Opérations exercice	122 827.59	56 396.85	492 065.03	502 717.25	614 892.62	559 114.10
Total	147 097.91	56 396.85	492 065.03	851 097.86	639 162.94	907 494.71
Résultat de clôture	90 701.06			359 032.83		268 331.77
Restes à réaliser	6 800.00				6 800.00	
Total cumulé	97 501.06			359 032.83	6 800.00	268 331.77
Résultat définitif	97 501.06			359 032.83		261 531.77

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Vote du compte de gestion - st\_sornin ( DE 2022\_007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CANIT Michaël,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

#### Vote du compte administratif - ass st\_sornin ( DE 2022\_009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michaël CANIT

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

- Considérant que M. ROUSSEAU Jacky, conseiller municipal, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

- Considérant que Michaël CANIT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. ROUSSEAU Jacky pour le vote du compte administratif,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Michaël CANIT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		667.55		55 294.87		55 962.42
Opérations exercice	49 531.89	41 603.00	73 503.99	86 568.61	123 035.88	128 171.61
Total	49 531.89	42 270.55	73 503.99	141 863.48	123 035.88	184 134.03
Résultat de clôture	7 261.34			68 359.49		61 098.15
Restes à réaliser						
Total cumulé	7 261.34			68 359.49		61 098.15
Résultat définitif	7 261.34			68 359.49		61 098.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Vote du compte de gestion - ass\_st\_sornin ( DE 2022\_010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CANIT Michael

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - st\_sornin ( DE\_2022\_011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CANIT Michaël

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 359 032.83**

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	348 380.61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	190 765.70
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>10 652.22</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>359 032.83</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>359 032.83</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	97 501.06
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	261 531.77
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat de fonctionnement - ass\_st\_sornin ( DE\_2022\_012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CANIT Michaël

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 68 359.49**

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	55 294.87
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 828.45

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>13 064.62</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>68 359.49</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>68 359.49</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7 261.34
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	61 098.15
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Divers :

#### - Emplois saisonniers :

Accord de principe du CM sur la même formule qu'en 2021.

#### - Projet millerie/laboratoire de pâtisserie/épicerie :

Une nouvelle entreprise pourrait occuper le logement précédemment loué. Ce serait une petite épicerie essentiellement vrac et vente à la coupe.

Les adjoints reçoivent M. Agard, propriétaire de l'usine, pour fixer les modalités définitives de la vente.

Les devis concernant les travaux seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Un agrandissement est prévu pour le laboratoire de pâtisserie, le bâtiment actuel étant trop exigüe.

Les loyers seront proportionnels au montant des travaux à effectuer et soumis à la TVA. Toute modification sera absorbée par les locataires.

Il est demandé à quel moment seront terminés les travaux. L'objectif serait que l'ensemble soit opérationnel début 2023.